

#### SSH3501

# Éthique appliquée à l'ingénierie

**Automne 2022** 

TP No. 4

Groupe [3] Équipe 9

Soumis à : Desbiens Lamarre, Charle

#### Question 1

Notre sujet porte sur le taux d'échec à l'examen de l'ordre des infirmiers et infirmières de la session d'automne 2022.

Du point de vue de l'Ordre, leur première mission est de protéger le public et donc il ne serait pas éthique de faire un examen plus facile dû à l'apprentissage réalisé à distance. De plus, l'OIIQ offre une préparation sur leur site web. Les stages que les étudiants ont réalisés ne furent pas aussi enrichissants que ceux prépandémiques dû aux conditions de travail.

Du point de vue des étudiants, ils considèrent que dû à la situation de la pandémie, leurs écoles n'ont pas fourni assez de ressources pour leur formation. Ils argumentent que l'examen n'était pas représentatif de la réalité tout en considérant qu'ils travaillent ou ont déjà travaillé dans le domaine hospitalier.

En conclusion, en considérant les deux points de vue, on peut poser la question suivante: est-il éthiquement défendable de faire échouer la moitié des candidats.

Duchaine, H. (11 novembre 2022). *Infirmières en colère: échec massif à l'examen professionnel.* Le Journal de Montréal.

https://www.journaldemontreal.com/2022/11/11/infirmieres-en-colere-echec-massif-a-lex amen-professionnel

#### Question 2

Pour les candidats, ils n'auraient pas dû s'attendre à un examen simple et facile, même si le taux de passage historique est très haut. Ils ont le devoir de bien se préparer pour cet examen, car c'est leur passage à un titre professionnel. Le principe d'humanisme kantien s'applique à ce cas, on peut parler ici d'une loi universelle, car ils reçoivent une note en fonction de l'effort qu'ils ont mis en préparation et ils rentrent dans l'ordre que s'ils réussissent l'examen. Ceci est également perceptible dans le fait que les candidats qui complètent un baccalauréat réussissent mieux que les candidats qui n'ont qu'un DEC, car ils ont mis plus de temps dans leurs études.

Pour continuer sur le principe d'humanisme kantien, l'Ordre aurait dû mettre plus d'effort à assurer que les candidats soient bien préparés, car cela fait partie de leur mandat. Si l'Ordre permet aux candidats de travailler sans posséder les connaissances nécessaires, ils ne protègent pas le public comme il faut. Également, de ne pas avoir le nombre nécessaire d'infirmiers est de ne pas remplir leur mandat non plus. Donc, l'Ordre reçoit les résultats de leurs efforts.

#### Question 3

Primat des causes finales

#### Condition de souhaitabilité : La finalité affichée est-elle souhaitable ?

Dans ce cas, la finalité affichée est non souhaitable, car essentiellement avec une pénurie d'infirmières au Québec, il serait souhaitable d'avoir plus d'infirmiers et d'infirmières qualifiés afin de combattre cette pénurie et améliorer le système de santé actuel. En d'autres mots, le résultat de cet examen démontre que l'examen n'est pas à prendre à la légère et essentiellement, cet examen mène à la pratique professionnelle. Ces infirmières qualifiées vont potentiellement sauver des vies.

#### Condition de sincérité : Les processus techniques (moyens) sont-ils appropriés à cette finalité ?

Dans cette situation, la technique utilisée par l'OIIQ pour faire valoir la bonne formation des futurs infirmiers et infirmières et juger s'ils sont aptes à pratiquer est un examen théorique. La pertinence de cet examen est au mieux questionnable, car il est difficile d'évaluer des aptitudes pratiques par un examen théorique.

## Condition de proportionnalité : Les bénéfices de la finalité surpassent-ils les effets négatifs des moyens techniques ?

La possibilité que des candidats parfaitement qualifiés pour exercer le métier d'infirmier et d'infirmière ait tout de même échoué dû au type d'examen présenté peut être problématique. Si un candidat est en parfaite capacité d'aider dans le système de santé mais que le jour de l'examen les conditions ne lui ont pas permis de réussir à sa juste valeur ne justifient pas forcément qu'il n'est pas apte à pratiquer ce métier. Les bénéfices de la finalité ne dépassent pas les effets négatifs des moyens techniques car dans une situation de manque de personnel intense, le système de santé ne peut que difficilement se priver d'éléments qualifiés.

#### Condition de finitude : Y a t-il d'autres moyens d'atteindre la finalité ?

Il existerait d'autres méthodes pour juger si un candidat à la profession d'infirmier ou infirmière est apte à pratiquer. Par exemple, une méthode d'évaluation hybride à la fois théorique et pratique comme le fait la SAAQ. Les bénéfices d'une telle méthode sont que les questions

théoriques n'essaient pas d'évaluer l'aspect pratique, ce qui pourrait causer des résultats aberrants. Le côté pratique pourrait être évalué dans un court stage encadré par l'OIIQ.

### Membres présents de l'équipe

Nom	Prénom	Sujet précis DE1-2-3
Uymaz	Oguzhan	Waymo - Voiture autonome
Tahar	Yohann	ITER
Falicoff	Maximiliano	REM de l'est
Cohen	Emily	Contraception masculine DMAU
Labrecque	Félix	Prolongement de la ligne bleue